

# Convention d'AfricanDefenders

# JOBURG +20



Rapport de la convention  
Zanzibar, Tanzanie  
12-14 juin 2019



**AFRICANDEFENDERS**  
Pan-African Human Rights Defenders Network

## **Convention d'AfricanDefenders JOBURG+20: Rapport de la convention**

Publié en octobre 2019.

AfricanDefenders (the Pan-African Human Rights Defenders Network)  
Hébergé par DefendDefenders (the East and Horn of Africa Human Rights Defenders Project)  
Human Rights House | Plot 1853 | John Kiyingi Road  
Nsambya | P.O. Box 70356 | Kampala, Ouganda

Téléphone : +256 393265820 | +256 414510264  
Email : [panafrica@defenddefenders.org](mailto:panafrica@defenddefenders.org)  
Web : [www.africandefenders.org](http://www.africandefenders.org)

La présente publication est disponible en ligne au format PDF sur :  
[www.africandefenders.org/news-publications](http://www.africandefenders.org/news-publications)

Le présent rapport est distribué à titre gratuit.



**AFRICANDEFENDERS**  
Pan-African Human Rights Defenders Network

---

**Convention d'AfricanDefenders**

**JOBURG +20**

---

Rapport de la convention  
Zanzibar, Tanzanie  
12-14 juin 2019

---

« Aux défenseurs des droits humains en première ligne sur le continent, qui élèvent une voix active pour ceux qui ne peuvent pas prendre la parole – où que vous soyez, vous faites partie d'un mouvement mondial. »

---

Hassan Shire,  
Président d'AfricanDefenders

# SOMMAIRE



Acronymes	6
A propos d'AfricanDefenders	7
Introduction	10
Ouverture	12
Engager le système africain des droits de l'homme	16
La déclaration de Marrakech et les INDH	20
La vision renouvelée d'AfricanDefenders	23
Révision du plan d'action de Kampala	27
Le Shield Awards 2019	31
Nous sommes AfricanDefenders	39

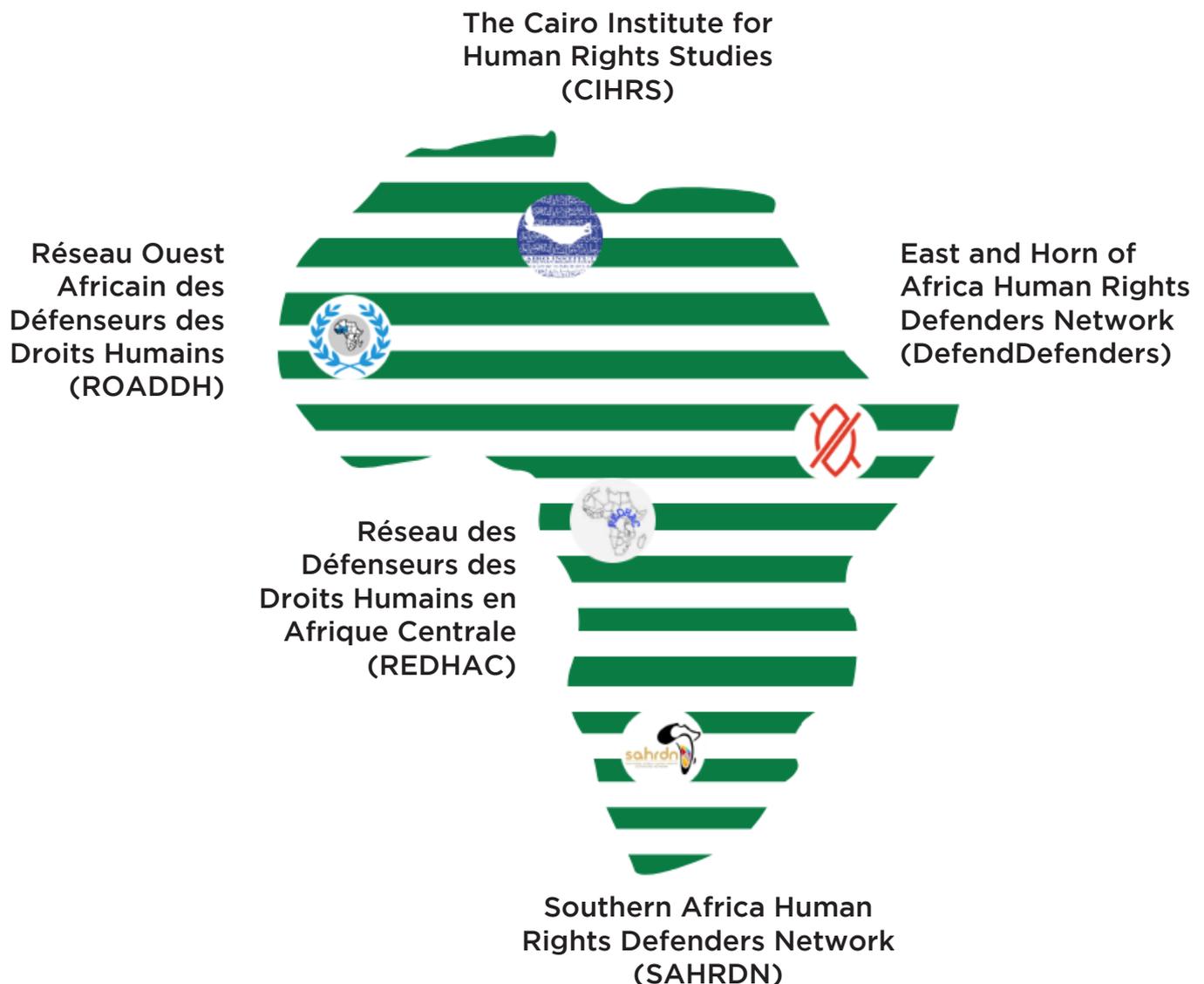
# ACRONYMES

ACDHRS	African Centre for Democracy and Human Rights Studies
CADHP	Commission africaine des droits de l'homme et des peuples
CIHRS	Cairo Institute for Human Rights Studies
DDH	Défenseur des droits humains
EPU	Examen périodique universel (UPR en anglais)
FDDH	Femmes Défenseur des droits humains
INDH	Institution nationale des droits humains
IRRI	International Refugee Rights Initiative
KNCHR	Kenya National Commission on Human Rights
OSC	Organisation de la société civile
OSIG	Orientation sexuelle et identité de genre
PA	Protocole d'accord
PALU	Pan African Lawyers Union
PAK	Plan d'action de Kampala
PPA	Parlement panafricain
REDHAC	Réseau des Défenseurs des Droits Humains en Afrique Centrale
RINADH	Réseau des institutions nationales africaines des droits de l'homme
ROADDH	Réseau Ouest Africain des Défenseurs des Droits Humains
SAHRDN	Southern Africa Human Rights Defenders Network
THRDC	Tanzania Human Rights Defenders Coalition
UN HRC	United Nations Human Rights Council
UA	Union africaine

# A PROPOS d'AfricanDefenders

Le réseau panafricain de défenseurs des droits humains (AfricanDefenders) est un réseau de cinq organisations sous-régionales africaines qui se consacrent à la promotion et à la protection des défenseurs des droits humains (DDH) sur le continent africain. AfricanDefenders est hébergé par le projet des défenseurs des droits humains de l'Est et de la Corne de l'Afrique (DefendDefenders), et les deux organisations ont collaboré pour renforcer les autres réseaux sous-régionaux.

AfricanDefenders est un réseau fédérateur qui vise à partager les meilleures pratiques, à développer une expertise en matière de protection par pollinisation croisée, à établir des rapports rigoureux, à suivre les tendances sur le continent et à traiter les problèmes de protection transrégionale, les délocalisations d'urgence et les manques de ressources. AfricanDefenders coordonne les activités dans les domaines de la protection, du renforcement des capacités des réseaux sous-régionaux et des DDH et du plaidoyer aux niveaux continental et international.







**AFRICANDEFENDERS**  
Pan-African Human Rights Defenders Network

ADVOCATE

EC

# INTRODUCTION

En avril 2009, à la Conférence panafricaine des défenseurs des droits humains (Johannesburg + 10), des DDH et des parties prenantes internationales se sont réunis à Kampala, en Ouganda, pour faire le point sur les progrès accomplis en matière de protection des DDH depuis la première « Conférence des défenseurs », tenu à Johannesburg en 1998. Au cours de la conférence, les réseaux de DDH ont été identifiés comme un outil majeur pour créer un environnement plus favorable pour les DDH dans la poursuite de leur travail légitime. Il a également été estimé que les réseaux sous-régionaux existants avaient joué un rôle essentiel dans l'amélioration du travail des DDH en Afrique. Dans ce contexte, la mise en place d'un réseau fédérateur pour contribuer à la coordination et au renforcement des efforts sous-régionaux a été considérée comme une solution clé pour surmonter les défis auxquels sont confrontés les DDH sur le continent.

La Déclaration de Kampala sur les défenseurs des droits humains, adoptée à la conférence du 23 avril 2009, a ainsi décidé de créer un réseau panafricain de défenseurs des droits humains, dont la mission est de coordonner des initiatives à travers le continent pour le bénéfice des défenseurs des droits humains africains, comme indiqué dans le Plan d'action de Kampala (PAK). Le secrétariat du réseau panafricain de défenseurs des droits humains, actif sous le nom de AfricanDefenders, œuvre efficacement à la réalisation de cet objectif depuis 2011, en encourageant la collaboration à travers le continent, en soutenant les efforts de plaidoyer stratégique, en contribuant à la protection des DDH en péril et en soulignant l'impact de leur travail acharné.

Dix ans après l'adoption de PAK, il était nécessaire de réfléchir aux progrès accomplis et de concevoir de nouvelles stratégies adaptées aux tendances et aux évolutions depuis Johannesburg +10. Pour ce faire, AfricanDefenders (le réseau panafricain de défenseurs des droits humains) a convoqué la Convention des défenseurs des droits humains (Johannesburg + 20) du 12 au 14 juin 2019 à Zanzibar, en République-Unie de Tanzanie. La Convention a réuni des DDH de toutes les régions d'Afrique, plus particulièrement des représentants des réseaux sous-régionaux de DDH et des coalitions nationales de DDH, des membres du comité directeur et des parties prenantes, y compris le président de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (la Commission ou CADHP), le rapporteur spécial pour les DDH en Afrique et le président de la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples (Cour africaine).

La première journée de la convention a été consacrée à une réflexion sur l'engagement des DDH avec les mécanismes africains des droits humains, et plus particulièrement avec la Commission et la Cour africaine. Les deuxième et troisième jours ont permis aux échanges entre réseaux sous-régionaux et coalitions nationales de passer en revue collectivement le PAK et de façonner l'avenir des défenseurs de l'Afrique. La convention s'est terminée par la présentation de la troisième édition des Shield Awards, qui reconnaissait le travail courageux des DDH exceptionnels sur le continent.

Le présent rapport résume les trois jours de présentations, de tables rondes et de travaux de groupe, ainsi que les résultats de la convention, y compris le plan d'action révisé, connu sous le nom de PAK+ 10.

## **POURQUOI JOHANNESBURG +20?**

- **Réviser les stratégies pour un engagement efficace et une collaboration constructive entre les DDH africains et les mécanismes spéciaux de la CADHP ;**
- **Examiner le PAK à la lumière des progrès réalisés, des leçons apprises et des lacunes identifiées ;**
- **Renouveler les membres du Comité de pilotage d'AfricanDefenders pour un leadership efficace ;**
- **Souligner le rôle important joué par les DDH africains dans la promotion des droits humains sur le continent à travers les « Shield Awards ».**

# OUVERTURE

## ONESMO OLENGURUMWA

Directeur exécutif, Coalition des défenseurs des droits humains Tanzanie

« Je suis sûr que ces trois jours de réflexion permettront de concevoir des stratégies globales et efficaces sur la manière dont les DDH africains et les mécanismes spéciaux de la CADHP peuvent travailler ensemble et développer une collaboration constructive. »



Onesmo Olungurumwa a accueilli tous les participants à Zanzibar, une île caractérisée par une histoire diversifiée et une population hétérogène de personnes d'origine africaine et arabe. Il a donné un aperçu du travail crucial de la Coalition des défenseurs des droits humains Tanzanie (Tanzania Human Rights Defenders Coalition, THRDC) pour protéger les DDH face au rétrécissement de l'espace civique en Tanzanie. Après avoir dispensé une formation en gestion de la sécurité à environ 2 000 DDH en Tanzanie, fourni des services d'appui à la protection à environ 545 DDH et publié plus de 40 publications sur les questions relatives au DDH et à l'espace civique en Tanzanie, THRDC s'est établi sur le terrain en tant que modèle de référence pour le développement d'autres jeunes coalitions nationales de DDH dans la région.

## HASSAN SHIRE

Président d'AfricanDefenders  
Directeur exécutif de DefendDefenders



« Lorsque les choses deviennent difficiles, vous devriez toujours vous rappeler que vous faites partie d'une famille de défenseurs des droits humains qui est solidaire avec vous. »

Hassan Shire a remercié la THRDC d'avoir accueilli la réunion. Rappelant la fondation d'AfricanDefenders à Johannesburg + 10, il a souligné les lacunes en matière de capacité et de protection des DDH africains lors de la création du réseau, les étapes franchies au fil des ans et la nécessité de remédier de manière urgente aux lacunes restantes. Pour faire face au changement d'espace civique, il a rappelé l'importance de l'innovation, en insistant sur la nécessité de doter les DDH d'outils numériques permettant la libre expression, l'association et le rassemblement. À titre d'exemple, il a mis en avant l'initiative Ubuntu Hub Cities, qui facilite la relocalisation des DDH africains à risque sur le continent, en tant qu'innovation pionnière pour les DDH en danger.

# HON. COMMISSAIRE SOYATA MAIGA

Présidente de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples



« L'Agenda 2063 est un appel à l'action pour tous les segments de la société africaine. Nous sommes donc invités, chaque fois que nous en avons l'occasion, à réfléchir ensemble aux stratégies novatrices que nous pouvons mettre en œuvre pour jouer notre rôle dans la réalisation de cette vision ambitieuse pour l'Afrique. »

La Présidente Soyata Maiga a remercié AfricanDefenders pour l'organisation de la Convention, qu'elle considérait comme une occasion importante d'échanger sur le système africain des droits humains à un moment crucial où le système africain en général, et la Commission africaine en particulier, se trouvaient confrontés aux défis qui ont un impact négatif sur la mise en œuvre de leur mandat. Elle a appelé à plus d'efforts de toutes les parties prenantes pour de meilleures synergies et alliances stratégiques afin de défendre le système africain des droits humains et de construire un continent conforme à l'agenda 2063, qui vise notamment la bonne gouvernance, la démocratie, le respect des droits humains, la justice et la loi. Elle a également remercié et félicité les DDH pour leur contribution constante aux travaux de la Commission.

---

« Dans votre travail quotidien je vous encourage à être guidé par des valeurs d'impartialité, professionnalisme, et courage pour mieux réaliser votre mission précieuse. »

# HONORABLE JUGE SYLVAIN ORE

Président de la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples

« Nous, défenseurs des droits humains africains et organes de défense des droits humains africains, avons un destin commun parce que nous avons un intérêt commun: celui de la promotion des droits humains. »



L'honorable juge Sylvain Ore s'est félicité de l'initiative d'organiser la Convention et de rapprocher les DDH et les mécanismes des droits humains. Il a souligné l'importance de créer des synergies entre les mécanismes régionaux africains de défense des droits humains, y compris la Cour africaine et les DDH, afin de promouvoir l'intérêt commun de la promotion et de la protection des droits humains.

---

# ENGAGER LE SYSTÈME AFRICAIN DES DROITS HUMAINS



## Panélistes:

### Hon. Remy Ngoy

Commissaire et  
Rapporteur spécial  
sur les défenseurs  
des droits humains  
en Afrique

### Hon. Soyata Maiga

Présidente,  
Commission africaine  
des droits de  
l'homme et des  
peuples

### Hon. Sylvain Oré

Président ,  
Cour africaine des  
droits de l'homme et  
des peuples

### Margaret Sekkagya

Ancienne rapporteure  
spéciale des Nations  
Unies sur la situation des  
défenseurs des droits  
humains

**Animé par:** **Achieng Akena** | Directrice exécutive , International Refugee Rights Initiative

Le premier panel de discussion de la Convention a exploré les stratégies d'implication des DDH dans le système des droits humains en Afrique. Sous la présidence de Mme Achieng Akena, directrice exécutive de l'Initiative internationale pour les droits des réfugiés (IRRI), la conversation s'est focalisée sur les mécanismes continentaux et internationaux de protection des DDH, notamment la Commission, la Cour et les mandats spéciaux. Les intervenants et les participants ont été invités à réfléchir aux recommandations formulées au cours de la célébration des 30 ans de la Charte africaine des droits humains et des peuples, y compris la recommandation de renforcer les mécanismes spéciaux de la Commission et leur collaboration avec la société civile.

L'Hon. **Maiga Soyata** a expliqué le fonctionnement des mécanismes de protection existants pour les DDH en Afrique et la nécessité de créer un environnement de travail sûr, exempt de peur des représailles. S'agissant de l'engagement des DDH auprès de la Commission, elle a souligné l'importance vitale de leur participation active aux sessions publiques de la CADHP, de la soumission de rapports alternatifs ainsi que du suivi et de la diffusion des décisions. Dans ce contexte, elle a invité les DDH à développer des approches innovantes pour rapprocher le travail de la Commission des décideurs, des leaders d'opinion et du grand public. L'hon. Maiga a également invité les participants à mobiliser des ressources pour organiser des séminaires thématiques dans les sous-régions, afin de faciliter l'engagement des commissaires auprès des DDH de terrain sur des questions spécifiques. Reconnaissant que les limitations de financement peuvent affecter la capacité de DDH à s'impliquer de manière cohérente lors des sessions ordinaires de la Commission, elle a souligné l'importance de penser de manière novatrice afin de revoir les initiatives susceptibles d'encourager la participation de la société civile sans nécessiter de financement important.

Mme **Margaret Sekaggya** a expliqué que les DDH doivent comprendre parfaitement les mécanismes juridiques internationaux à leur disposition. Pour rendre ces mécanismes plus accessibles aux DDH de terrain, elle a souligné la nécessité de domestiquer les instruments internationaux relatifs aux droits humains. Par exemple, elle a salué les initiatives visant à traduire les principaux instruments internationaux dans les langues locales afin de favoriser l'appropriation par les DDH locaux et leurs communautés.

L'Hon. professeur **Rémy Ngoy** a débattu de la question des relations des DDH avec la Commission en dépit des réactions violentes enregistrées par certains États. Il a rappelé la résolution 69 de la Commission sur la protection des DDH en Afrique, appelant l'attention sur ses cinq principaux piliers et invitant la société civile et les institutions africaines à œuvrer collectivement à sa réalisation effective.

L'Hon. **Sylvain Oré** a évoqué les voies de collaboration existantes avec la Cour africaine sur la protection des DDH, appelant la société civile à diffuser la jurisprudence de la Cour et à accroître sa visibilité auprès des citoyens africains. Il a également souligné la nécessité de plaider davantage en faveur de la ratification du protocole de la Cour africaine et des déclarations des États. Enfin, il a invité les participants à réfléchir à la manière dont la Cour et la Commission peuvent travailler ensemble pour assurer la mise en œuvre des décisions par les acteurs étatiques.

**Hassan Shire**, président d'AfricanDefenders, a également souligné l'importance de vulgariser les mécanismes des droits humains auprès des DDH à tous les niveaux, ainsi que la nécessité de repousser les atteintes à l'indépendance de la Commission et de la Cour. Arnold Tsunga, président du réseau des défenseurs des droits humains d'Afrique australe, a souligné les lacunes du cadre juridique existant en matière de protection des DDH, rappelant que de nombreux États africains ont transformé leurs lois en outils d'oppression et du harcèlement judiciaire. Hannah Forster, directrice exécutive du Centre africain pour la démocratie et les droits humains (ACDHRS), a réitéré le besoin de formation et d'éducation continue sur les systèmes africains pour les DDH, les décideurs et les citoyens.

Les questions clés identifiées au cours de la discussion sont :

- La nécessité d'une feuille de route entre les différents mécanismes des droits humains, les DDH et les organisations de la société civile (OSC) ;
- Les difficultés d'accès aux mécanismes disponibles ;
- Des problèmes de communication entre les mécanismes et les DDH ;
- Les contraintes en terme de ressources ;
- La nécessité pour d'autres organes de l'Union africaine (UA) de jouer un rôle proactif pour renforcer le système africain des droits humains ; et
- La nécessité de renforcer les capacités des DDH sur les mécanismes existants.

---

« La société civile africaine a largement contribué à la croissance du système africain des droits de l'homme. »

---

Hannah Forster  
Directrice exécutive  
African Centre for Democracy and Human Rights Studies

La réflexion sur l'engagement des DDH dans le système africain des droits humains s'est poursuivie sous la forme de discussions en groupe. S'inspirant des questions clés abordées au cours du panel, les participants ont réfléchi à des stratégies pour combler les lacunes identifiées :

### **COMMENT COMBLER LES LACUNES DANS LES CONNAISSANCES ?**

- Sensibiliser sur les instruments et mécanismes internationaux, régionaux et nationaux d'une manière innovante qui simplifie l'information et touche un public plus large et non spécialisé ;
- Développer des approches de formation intégrées qui incluent le mentorat et se concentrent sur des aspects pratiques ;
- Diffuser le concept de développement des ressources humaines par le biais de méthodes numériques et non numériques en contextualisant les informations aux communautés ciblées ;
- Élargir le champ des DDH autorisés à accéder aux plates-formes disponibles.

## COMMENT FAVORISER L'ENGAGEMENT DES ÉTATS POUR PROTÉGER ET PROMOUVOIR LES DDH ?

- En s'inspirant de la Côte d'Ivoire, du Burkina Faso et du Mali, élaborer des stratégies pour plaider en faveur de l'établissement de lois nationales pour la protection des DDH ;
- Là où des lois sur la protection des DDH existent, plaider en faveur de la création d'un mécanisme indépendant pour la mise en œuvre effective de la loi ;
- Rechercher des opportunités de dialogue avec les acteurs étatiques pour partager les normes de protection des DDH ;
- Développer des stratégies pour encourager les États à présenter des rapports périodiques à la Commission africaine et établir des mécanismes de suivi.

## COMMENT ASSURER LE SUIVI DES DÉCISIONS DE LA CADHP ?

- Diffuser largement les décisions de la CADHP au niveau national, notamment en construisant des alliances avec les médias nationaux et en capitalisant sur les journées thématiques régionales ou internationales ;
- Inciter les gouvernements nationaux à partager et à discuter les décisions avec les organes et les ministères concernés ;
- Rechercher des points d'entrée pour que les OSC puissent accéder aux décideurs au niveau de l'UA, par exemple par l'intermédiaire d'organisations partenaires basées à Addis-Abeba ;
- Plaider en faveur de la responsabilité pour la non-application des décisions de la CADHP, par exemple par le biais de sanctions de l'UA ;
- Favoriser les échanges entre le Parlement panafricain (PPA) et la CADHP ;
- Rechercher des financements pour l'engagement des DDH avec les mécanismes régionaux.

## COMMENT AMÉLIORER LE CADRE INSTITUTIONNEL ?

- Revoir le mode de nomination des commissaires de la CADHP pour assurer la représentation de la société civile ;
- Développer des mécanismes de collecte de fonds pour la Commission africaine afin d'en préserver l'indépendance ;
- Restructurer la session ordinaire de la CADHP pour être plus accessible aux DDH ;
- Plaider pour une UA plus centrée sur le citoyen ;
- Renforcer la Coalition pour une Cour africaine des droits humains et des peuples efficace.

# LA DECLARATION DE MARRAKECH ET LES INDH



## Panélistes:

### Arnold Tsunga

Président, Southern African Human Rights Defenders Network

### George Morara

Commissaire de la Commission nationale des droits humains du Kenya

### Hon. Remy Ngoy

Commissaire et Rapporteur spécial sur les défenseurs des droits humains en Afrique

### Margaret Sekaggya

Ancienne rapporteure spéciale des Nations Unies sur la situation des DDH et directrice du Centre pour les droits humains en Ouganda

### Edmund Yakani

Président du réseau des défenseurs des droits humains du Soudan du Sud

**Animée par :** **Hannah Forster** | Directrice exécutive du Centre africain pour les études sur la démocratie et les droits humains

Le panel, animé par Hannah Forster, a exploré les stratégies pour une collaboration efficace entre les institutions nationales des droits humains (INDH) et les OSC. Présentant le sujet de la discussion, Hannah Forster a souligné l'importance des INDH dans la promotion et la protection des droits humains et a identifié la Déclaration de Marrakech et les Principes de Paris comme documents de référence sur le sujet. « Les INDH sont un gage d'espoir de partenariat », a-t-elle déclaré, soulignant le rôle important que les INDH peuvent jouer dans la création d'un lien fort entre les gouvernements et la société civile.

En ouvrant le débat, **Margaret Sekkagya**, première présidente de la Commission ougandaise des droits humains, a souligné que les INDH occupent une position stratégique pour créer un pont entre les DDH, les gouvernements et les mécanismes régionaux et internationaux. Une façon de le faire consiste pour les INDH à sensibiliser et à renforcer la capacité des DDH à s'engager auprès des mécanismes qu'ils ne connaissent pas toujours, tels que le processus d'examen périodique universel (EPU). En outre, selon Sekkagya, les INDH devraient veiller à ce que les lois nationales soient conformes aux normes internationales et faire pression sur les gouvernements pour qu'ils réforment les lois qui ne le sont pas. Sekkagya a également invité les DDH à plaider en faveur de la création d'un bureau des DDH au sein de chaque INDH, à l'instar de l'Ouganda et du Togo.

**George Morara** a reconnu la Déclaration de Marrakech comme une étape importante, rappelant en particulier le paragraphe 9 qui demande aux INDH de considérer le travail accompli par les DDH comme faisant partie intégrante de leur travail. Dans ce contexte, il a invité les INDH à ouvrir la porte aux DDH marginalisés, tels que ceux qui travaillent sur des questions d'orientation sexuelle et d'identité de genre et aux défenseurs des droits humains défendant les droits des peuples autochtones, car cela leur donnerait l'espace nécessaire où leurs voix sont entendues et leurs besoins pris en compte. Il a réitéré l'idée que les INDH ont une position précieuse entre l'État et la société civile, invitant les DDH à en tirer parti par le biais d'un engagement actif.

L'Hon. **Remy Ngoy** a également évoqué l'importance de la déclaration de Marrakech, qui a été adoptée en sa présence à l'occasion du 20ème anniversaire de la déclaration des Nations unies sur les DDH. Ngoy a souligné que la présence des DDH dans le système africain des droits humains est trop rare et a identifié la nécessité de développer des stratégies pour rendre les mécanismes régionaux et internationaux plus accessibles aux DDH. Dans ce contexte, les INDH ont un rôle important à jouer en plaidant en faveur d'une représentation plus large des DDH aux niveaux national, régional et international.

**Edmund Yakani** a utilisé l'exemple du Sud-Soudan pour souligner les défis et les opportunités liés à l'engagement des DDH avec les INDH. Parmi les défis auxquels les INDH peuvent faire face dans leur travail, il a mentionné leur budget limité, le manque de ressources humaines adéquates, le manque de capacités et le manque potentiel de volonté politique pour permettre aux INDH de s'acquitter pleinement de leur mandat. Pour aider à combler ces lacunes, les organisations de DDH peuvent jouer un rôle dans le renforcement des capacités des INDH et en les aidant à se rapprocher des DDH. Par exemple, le réseau des DDH au Soudan du Sud a contribué à la création d'un bureau des DDH au sein de la Commission nationale des droits humains, qui est gérée par les DDH eux-mêmes plutôt que par des fonctionnaires. Yakani a également souligné l'importance de l'utilisation de systèmes d'alerte précoce comprenant des indicateurs axés sur la situation des DDH, et a proposé d'engager le système d'alerte précoce de l'UA dans cette direction.

Arnold Tsunga, président du Réseau des défenseurs des droits humains en Afrique australe (Southern Africa Human Rights Defenders Network - SAHRDN), a enrichi la discussion de l'expérience de SAHRDN. Comme il l'a expliqué, le SAHRDN a organisé un sommet réunissant des INDH et des coalitions de DDH d'Afrique australe afin de discuter de stratégies pratiques pour la mise en œuvre effective de la Déclaration de Marrakech. Les INDH ont été encouragées à développer des actions concrètes pour mettre en œuvre la Déclaration dans leurs contextes nationaux respectifs, en collaborant avec les DDH dans le processus. Afin de garantir la continuité des échanges entre les INDH et les DDH, il a été décidé que le sommet aura lieu deux fois par an. Cela peut constituer une bonne pratique à suivre par d'autres réseaux.

Au cours de la discussion qui a suivi, les participants ont mis en avant certains obstacles rencontrés dans la collaboration avec les INDH dans leurs contextes respectifs, notamment le manque d'indépendance, de responsabilité et de transparence dans la nomination des commissaires. Un autre défi qui a émergé est le manque de structure, de financement, de capacités et de sensibilisation à la situation des DDH, ce qui affecte structurellement leur capacité à interagir avec la société civile. À la recherche de solutions, les participants ont formulé les recommandations suivantes :

- Les INDH devraient s'identifier en tant que DDH ;
- La CADHP devrait procéder à une évaluation complète des INDH en Afrique ;
- Les commissaires devraient être nommés de manière transparente pour représenter différents groupes de la société, y compris la société civile ;
- Les DDH devraient chercher à établir des plates-formes pour un dialogue constructif et constant entre les INDH et la société civile, par exemple par l'élaboration de protocoles d'accord entre les coalitions de DDH et les INDH ;
- Les principaux domaines de coopération entre les INDH et les DDH peuvent être: l'élaboration de lois pour la protection des DDH, la réforme des lois restrictives, telles que les lois antiterroristes, qui limitent le travail des OSC et des INDH elles-mêmes, l'élaboration de notes de synthèse sur les lois et les politiques et leurs implication en matière de droits humains à l'intention des parlementaires et des décideurs ; et
- La participation conjointe aux processus de l'EPU.

## Documents clés:

- Déclaration de Marrakech: élargir l'espace civique et promouvoir et protéger les défenseurs des droits de l'homme, avec un accent particulier sur les femmes - le rôle des institutions nationales des droits humains (octobre 2018);
- Principes de Paris : principes concernant le statut et le fonctionnement des institutions nationales pour la protection et la promotion des droits de l'homme (1993).

# LA VISION RENOUVELÉE D'AFRICANDEFENDERS



**Memory Bandera**

Directrice des programmes  
et de l'administration,  
DefendDefenders



**Cristina Orsini**

Hub Cities  
Development Associate,  
AfricanDefenders



**Joseph Bikanda**

Coordinateur,  
AfricanDefenders

La deuxième journée de la convention AfricanDefenders a débuté par une présentation du secrétariat d'AfricanDefenders sur les réalisations et les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du PAK depuis la création du secrétariat, afin d'informer les participants sur l'orientation future d'AfricanDefenders.

Memory Bandera, directrice des programmes et de l'administration à DefendDefenders, qui héberge le secrétariat d'AfricanDefenders depuis 2011, a rappelé les principales actions décrites dans le PAK et les catégories de défenseurs des droits humains les plus exposés au risque :

- **Les DDH œuvrant pour les droits des femmes ;**
- **Les DDH et les journalistes qui travaillent pour mettre fin à l'impunité et à la corruption à haut niveau ;**
- **Les DDH en situation de conflit armé ;**
- **Les DDH travaillant sur les élections ou les systèmes électoraux ;**
- **Les DDH travaillant sur les droits des minorités ; et**
- **Les DDH travaillant sur les ressources naturelles, les industries extractives, l'environnement et les droits fonciers.**

Elle a donné un aperçu des fonds obtenus par AfricanDefenders au cours des huit dernières années, dont 89% ont été utilisés pour la mise en œuvre des programmes. Bandera a également souligné les efforts déployés par AfricanDefenders pour soutenir le développement de réseaux sous-régionaux, en soulignant les principales réalisations depuis l'adoption du PAK.

## Réalisations d'AFRICANDEFENDERS

- **70+** DDH en danger ont reçu un soutien d'urgence
- **6** villes *Ubuntu Hub Cities* pour la relocalisation des DDH en danger établies
- **4** réseaux sous-régionaux bénéficiant d'un soutien continu au développement des capacités
- **15** DDH ou OSC récompensés par les Shield Awards
- **14** missions à la CADHP organisées avec des délégations de DDH et un engagement continu avec la CADHP et ses mécanismes spéciaux
- **1** bureau à Genève pour faire entendre la voix des DDH au Conseil des droits de l'homme des Nations unies
- Création de pools de formateurs en gestion de la sécurité physique et numérique
- Visibilité accrue sur le réseau (nouveau site web, newsletter...)

Comme l'a expliqué Mme Bandera, de telles réalisations ne peuvent être sans difficultés, à commencer par l'obtention d'un financement à long terme pour une initiative en croissance. De plus, AfricanDefenders opère dans le paysage politique instable du continent africain, avec des changements continus dans les situations sous-régionales, ce qui peut affecter l'environnement de travail des membres, des collaborateurs et des bénéficiaires. En outre, la protection des DDH pose plusieurs défis, notamment la gestion des attentes de ces derniers et les exigences des bailleurs de fonds.

La présentation générale des réalisations et des défis d'AfricanDefenders a été suivie par une discussion approfondie sur l'initiative Ubuntu Hub Cities, le mécanisme de relocalisation d'AfricanDefenders pour les DDH en danger.

Cristina Orsini, chargée du développement de l'initiative Ubuntu Hub Cities, a expliqué les concepts au cœur de l'initiative ainsi que son fonctionnement dans la pratique. Inspirée d'initiatives similaires de relocalisation urbaine en Europe, l'initiative Ubuntu Hub Cities est née de la reconnaissance du fait que les DDH africains peuvent être en sécurité sur leur propre continent, étant moins exposés aux changements culturels et aux obstacles à l'intégration, et bénéficiant de la possibilité de poursuivre leurs activisme des droits plus proche de chez eux. La relocalisation reste une mesure de dernier recours pour les DDH obligés de quitter leur pays pour trouver refuge, mais avec l'initiative Ubuntu Hub Cities, elle peut être réalisée de manière complète et flexible afin d'empêcher les DDH déplacés de se retrouver dans l'impasse. En effet, grâce à un ensemble diversifié de partenariats avec des organisations locales dans chaque ville, l'initiative vise à donner aux DDH déplacés la possibilité d'améliorer leur bien-être tout en enrichissant leur expérience en matière d'activisme pur les droits humains par le biais de stages éducatifs et professionnels. À partir du lancement officiel de l'initiative en février 2019, AfricanDefenders compte 6 villes d'accueil : Kampala, Tunis, Abidjan, Le Cap, Johannesburg et Pretoria.

Les présentations de Bandera et Orsini ont été suivie d'un débat animé sur l'avenir d'AfricanDefenders.

## **POINTS DE DISCUSSION:**

- **AfricanDefenders devrait explorer la possibilité d'étendre l'initiative Ubuntu Hub Cities à une ville lusophone et à Addis-Abeba (Éthiopie) pour un engagement direct avec les organes de l'UA et les organisations internationales ;**
- **La création de nouvelles villes *Hub Cities* devrait reposer sur une évaluation approfondie, notamment sur les conditions d'immigration et les possibilités d'intégration sociale ;**
- **Chaque demande de relocalisation est évaluée au cas par cas et le placement est flexible en fonction des besoins spécifiques du DDH ;**
- **Les Hub Cities d'Ubuntu offrent une opportunité de solidarité et de partage d'expérience ;**
- **Les DDH présents à la convention devraient sensibiliser le public à l'initiative Ubuntu Hub Cities afin de garantir l'accès au mécanisme ;**
- **AfricanDefenders devrait réfléchir à la Convention sur les réfugiés en Afrique dans le cadre de l'initiative Ubuntu Hub Cities ;**
- **La présence d'AfricanDefenders à Genève devrait être utilisée pour mieux relier les efforts de plaidoyer régionaux et internationaux ;**
- **Le bien-être physique et mental des DDH et de leur personnel est un aspect essentiel du travail d'AfricanDefenders. L'approche de thérapie artistique de DefendDefenders peut être prise comme exemple par d'autres sous-régions pour renforcer les mécanismes de soutien psychosocial.**

# L'ANALYSE DES BESOINS DES RESEAUX ET DES COALITIONS



**Stanley Wobusobozi**

Expert en suivi  
et évaluation,  
DefendDefenders

Stanley Wobusobozi, expert en suivi et évaluation, a présenté les résultats d'une évaluation des besoins réalisée auprès des réseaux et des coalitions afin de fournir un point de départ à une discussion sur les stratégies de renforcement d'AfricanDefenders et de ses membres. L'évaluation visait à évaluer l'état des coalitions et des réseaux sous-régionaux existantes afin de fournir une base pour le soutien, le mentorat et la croissance, et ainsi informer la planification d'AfricanDefenders. L'évaluation a été diffusée au moyen d'un questionnaire en ligne qui a recueilli 18 réponses.

L'évaluation a examiné la fonctionnalité du secrétariat des réseaux ou coalitions, la composition, la capacité du personnel, la capacité de plaidoyer, l'institutionnalisation, la communication et la visibilité.

## Les principaux défis mis en évidence par les répondants sont les suivants:

- **Les réseaux / coalitions ne disposent pas de personnel suffisant pour mettre en œuvre les activités ;**
- **Le personnel des réseaux / coalitions manque de compétences pertinentes;**
- **Les réseaux / coalitions font face à des défis en matière de collecte de fonds, en particulier pour un soutien à long terme ;**
- **Le renforcement des capacités et le mentorat sont nécessaires, en particulier dans les domaines des mécanismes de soutien psychosocial, de surveillance, documentation et rapports sur les violations des droits humains et de collecte de fonds.**



# REVISION DU PLAN D'ACTION DE KAMPALA

L'examen du PAK a été mené en collaboration avec les participants, en s'appuyant sur la présentation des défis et des réalisations d'AfricanDefenders, sur le résultat de l'évaluation des besoins des réseaux et coalitions, ainsi que sur la discussion visant à améliorer la participation au système africain des droits humains. À la fin de la deuxième journée de la convention, les participants ont été répartis en quatre groupes pour examiner de manière critique le PAK par rapport aux besoins actuels des DDH en Afrique, afin de mettre à jour la vision qui guidera AfricanDefenders pour les dix années prochaines. Les groupes ont respectivement discuté du partenariat et de la composition, du renforcement des capacités, du plaidoyer, et de la protection des DDH.

Les amendements et les recommandations issus de chaque groupe ont été intégrés dans un document de travail qui a été examiné collectivement par les participants. Ce processus participatif a conduit à la consolidation du Plan d'action de Kampala + 10 (PAK10), qui a été adopté à l'unanimité le troisième jour de la convention.



# LE PAK +10

## Plan d'action de Kampala pour les défenseurs des droits humains Convention africaine des défenseurs des droits humains Zanzibar, Tanzanie, 12-14 juin 2019

*Le Plan d'action de Kampala pour les défenseurs des droits humains (PAK + 10) a été adopté le 14 juin 2019 à Zanzibar, en Tanzanie. PAK + 10 fait suite au Plan d'action de Kampala pour les défenseurs des droits humains (PAK) adopté le 23 avril 2009 à Kampala, en Ouganda, à la «Conférence de Johannesburg + 10 des défenseurs des droits humains en Afrique», organisée par DefendDefenders.*

*La convention organisée par le réseau panafricain de défenseurs des droits humains (AfricanDefenders) a reflété les progrès et les résultats obtenus depuis l'adoption du Plan d'action de Kampala pour les défenseurs des droits humains en 2009. La Convention a rassemblé des réseaux régionaux et sous-régionaux, des coalitions, les points focaux des pays et les membres des institutions nationales des droits humains, de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples et de la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples.*

### La Convention Africaine des Défenseurs des Droits Humains :

- 1. Se félicite de la création d'AfricanDefenders** en tant que réseau fédérateur dédié au soutien des défenseurs des droits humains sur tout le continent africain, hébergé par le Projet des défenseurs des droits humains de l'Est et de la Corne de l'Afrique (DefendDefenders) à Kampala, en Ouganda, et d'un comité directeur représentant les réseaux sous-régionaux de défenseurs des droits humains et des points focaux thématiques.
- 2. Note avec satisfaction** les progrès réalisés par AfricanDefenders sous la direction de son président et de DefendDefenders pour renforcer la protection des défenseurs des droits humains et de leurs droits sur tout le continent, en particulier l'innovation remarquable qu'est l'initiative Ubuntu Hub Cities en tant que mécanisme de soutien à moyen et long terme pour le DDH sur le continent.
- 3. Demande de poursuivre la collaboration** afin de renforcer le travail des réseaux sous-régionaux, des coalitions nationales et des groupes d'intérêts clés.
- 4. Réitère la composition du comité directeur comme suit :**
  - Le Cairo Institute for Human Rights Studies (CIHRS) en tant qu'hôte du réseau nord-africain des défenseurs des droits humains (assisté par la Ligue tunisienne des droits de l'homme) ;
  - Le réseau de défenseurs des droits humains de l'Est et de la Corne de l'Afrique (hébergé par DefendDefenders) ;
  - Le réseau ouest africain des défenseurs des droits humains (ROADDH) ;
  - Le Southern African Human Rights Defenders Network (SAHRDN), hébergé par le programme régional Afrique de la Commission internationale de juristes ;

- Le réseau des défenseurs des droits humains en Afrique centrale (REDHAC) ; et
- Un représentant de l'initiative Ubuntu Hub Cities et les représentants des groupes d'intérêts clés identifiés comme nécessitant une protection spécifique en raison de leurs vulnérabilités uniques: femmes DDH, DDH travaillant sur des questions d'orientation sexuelle et d'identité de genre, journalistes luttant contre l'impunité et la corruption, DDH travaillant dans des zones de conflit armé, DDH travaillant sur les processus électoraux et DDH travaillant sur les industries extractives, les ressources naturelles et les droits fonciers.

**Le mandat confié à AfricanDefenders dans le cadre du PAK + 10 est le suivant :**

**5. Fournir une assistance technique aux réseaux sous-régionaux existants et aux coalitions nationales en fonction de leurs besoins :**

- Mener une évaluation des besoins** et renforcer les capacités institutionnelles des réseaux sous-régionaux et des coalitions nationales (création de coalitions nationales là où elles n'existent pas) ;
- Concevoir un plan de renforcement** des réseaux sous-régionaux et des coalitions nationales, en mettant l'accent sur la revitalisation du réseau en Afrique du Nord ;
- Créer un guide** sur les fonctions (mandat et activités) des réseaux régionaux des DDH (sur la base des meilleures pratiques) ;
- Développer un partenariat clair** entre le secrétariat et les réseaux sous-régionaux, ainsi qu'entre les réseaux sous-régionaux et les coalitions nationales ;
- Coordonner avec le personnel désigné** par chaque réseau sous-régional afin d'améliorer la communication en toute sécurité entre les réseaux ;
- Développer des méthodes d'alerte précoce** et un système de réponse avec des indicateurs clairs ; et
- Améliorer la visibilité** du travail des réseaux sous-régionaux et des coalitions nationales.

**6. Entreprendre des évaluations régulières des besoins des DDH en Afrique pour éclairer les interventions :**

- Les cinq réseaux sous-régionaux en collaboration avec leurs membres ou avec des coalitions nationales de DDH assureront un suivi et une documentation systématiques de la situation des DDH au niveau national tous les deux ans ;
- Les rapports nationaux alimenteront l'analyse régionale régulière des tendances, qui sera utilisée pour garantir que les interventions d'AfricanDefenders restent à jour ;
- Renforcer la collaboration avec les mécanismes spéciaux de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples afin de renforcer la protection

des DDH en Afrique.

## **7. Renforcer la collaboration des DDH avec les mécanismes régionaux et internationaux :**

- A. Développer des stratégies de plaidoyer et des campagnes continentales sur les problèmes clés identifiés par l'évaluation des besoins ;
- B. Renforcer la collaboration entre les DDH urbains et locaux ;
- C. Développer et concevoir des efforts et des mesures proactifs visant à renforcer la collaboration entre les acteurs étatiques et non étatiques identifiés comme des partenaires potentiels dans la promotion des droits des DDH ;
- D. Construire des alliances fortes, efficaces et durables avec des OSC internationales et d'autres OSC panafricaines ;
- E. Développer des protocoles d'entente avec les organes et institutions du système africain des droits de l'homme afin de positionner AfricanDefenders en tant que partenaire continental et mondial pour la protection des DDH ; et
- F. Viser à développer une base de données fiable pour documenter systématiquement les violations et s'engager avec les mécanismes régionaux et internationaux sur la protection des DDH.

## **8. Renforcer les capacités des réseaux sous-régionaux et des coalitions nationales :**

- A. Renforcer leurs capacités et améliorer leurs mécanismes de protection, y compris la rédaction et la diffusion d'un manuel basé sur les meilleures pratiques (partage systématique d'informations, approches novatrices pour contourner les contraintes des mécanismes) ;
- B. Créer une expertise sur la sécurité numérique, la gestion de la sécurité et la protection en cas d'urgence au sein des coalitions nationales et des réseaux sous-régionaux, en mettant l'accent sur la prévention et en incluant des stratégies spécifiques pour les contextes liés à la liberté d'association et de réunion ;
- C. Développer des stratégies et un plan de mentorat sur la communication, la gestion de projet et la collecte de fonds, le genre et l'orientation sexuelle, ainsi que la gestion de la documentation et des données ;
- D. Renforcer et coordonner les activités de plaidoyer des coalitions nationales et des réseaux sous-régionaux aux niveaux régional et international, y compris les stratégies de protection des DDH à risque.

## **9. Renforcer l'engagement des réseaux sous-régionaux et des coalitions nationales dans les systèmes régionaux et internationaux de défense des droits humains :**

- A. Soutenir les efforts des réseaux sous-régionaux pour associer efficacement les mécanismes des droits humains aux niveaux national, régional et international;
- B. Diffuser largement la Déclaration des Nations Unies sur le droit et la responsabilité des individus, groupes et organes de la société de promouvoir et protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales universellement reconnus et le manuel d'utilisation des mécanismes décrit ci-dessus ;
- C. Aider les réseaux sous-régionaux à mener des contentieux stratégiques et

à dialoguer avec les parties prenantes impliquées ;

- D. Aider les réseaux sous-régionaux et les coalitions nationales à :
- i. Préparer la soumission de rapports et d'appels sur la situation des DDH avec le soutien de partenaires internationaux ayant une connaissance approfondie de ce domaine ;
  - ii. Renforcer la participation des coalitions nationales et des réseaux sous-régionaux aux mécanismes africains des droits humains et aux procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, de manière formelle et informelle ;
  - iii. Assurer la participation des DDH à la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, ainsi qu'au Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, pour défendre les droits des DDH et promouvoir la participation des coalitions nationales et des réseaux sous-régionaux ;
  - iv. Soutenir les efforts déployés par les réseaux sous-régionaux pour renforcer les capacités des coalitions nationales dans leurs activités de plaidoyer visant à encourager les visites de pays et une collaboration active de la société civile avec les mécanismes des droits de l'homme ;
  - v. Vérifier qu'il existe un suivi actif des cas traités par les mécanismes africains des droits de l'homme et les procédures spéciales des Nations Unies ;
  - vi. Aider les coalitions nationales et les réseaux sous-régionaux à utiliser et à diffuser les lignes directrices de l'Union européenne sur la protection des DDH dans leur région ;
  - vii. Plaider sur tout le continent pour la création de lignes directrices pour protéger les DDH ;
  - viii. Aider les réseaux sous-régionaux à guider les coalitions dans la participation des institutions nationales des droits humains ;
  - ix. Suivre la mise en œuvre des décisions des mécanismes régionaux et internationaux des droits humains ; et
  - x. Soutenir les rapports systématiques aux mécanismes africains des droits de l'homme et aux procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, y compris le plaidoyer en faveur des rapports étatiques.
- E. AfricanDefenders et les membres de son comité directeur s'emploieront à faire pression pour que le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme adopte une stratégie globale de protection des DDH par le biais de sa présence sur le terrain (bureau de Genève) ; et

**10. En collaboration avec les réseaux sous-régionaux, veiller à ce que les États, les organisations intergouvernementales et les ONG renforcent leur assistance et leur protection aux DDH :**

- A. Fournir des subventions de protection (y compris des fonds pour l'évacuation et

- la réinstallation, le soutien à la famille, l'assistance psycho-médicale et juridique) ;
- B. Elaborer des stratégies à long terme pour une assistance complète aux DDH ;
- C. Poursuivre le renforcement et l'extension de l'initiative Ubuntu Hub Cities pour la relocalisation des DDH à haut risque ;
- D. Améliorer la communication avec les DDH (par des moyens formels et informels) et promouvoir la sensibilisation aux mécanismes de protection parmi tous les DDH, y compris les défenseurs de terrain et marginalisés ;
- E. Coordonner une cartographie des acteurs de la protection à travers le continent, aux niveaux national, régional et international, qui devrait être mise à jour régulièrement.
- F. Soutenir la mise en place de systèmes d'alerte et de référence structurés aux niveaux national, régional et continental ;
- G. Fournir un soutien pour renforcer les capacités de protection des coalitions nouvellement formées et renforcer les capacités des agents de protection existants ;
- H. Promouvoir l'harmonisation des processus et procédures de protection entre les membres du réseau afin de faciliter l'échange rapide d'informations ;
- I. Promouvoir la création de groupes de travail aux niveaux national et sous-régional, qui devraient organiser régulièrement des réunions de gestion de cas pour améliorer la coordination dans la fourniture de services aux DDH et éviter les doubles emplois ; et
- J. Faire en sorte que les partenaires de la coopération soutiennent activement les coalitions nationales et les réseaux sous-régionaux.

**11. Assurer un engagement continu avec les organes de l'Union africaine et les États africains progressistes :**

- A. Diffuser et contextualiser les stratégies locales de mise en œuvre des orientations de l'Union européenne sur les DDH en fonction de leurs besoins ;
- B. S'appuyer sur la plate-forme de dialogue sur les droits de l'homme de l'Union africaine et de l'Union européenne pour renforcer la protection des DDH en Afrique ; et
- C. Établir un forum pour une interaction constante entre les DDH et les principales parties prenantes (autorités nationales, Union africaine et CADHP).

**12. Développer activement :**

- A. Une stratégie de communication globale intégrant des médias alternatifs et nouveaux ;
- B. Un mandat des membres du comité directeur en soulignant les rôles et responsabilités ; et
- C. Un plan stratégique quinquennal basé sur le PAK + 10 adopté.

*Adopté à Zanzibar, en Tanzanie, le 14 juin 2019*

# STRATÉGIES CONCRÈTES POUR ALLER DE L'AVANT

Après s'être mis d'accord sur la vision qui doit guider AfricanDefenders pour les années à venir, les participants ont clôturé la convention par une discussion sur des stratégies concrètes pour la mise en œuvre du PAK + 10. Soulignant l'importance de la communication, des échanges et de la collaboration continus non seulement entre les membres du réseau, mais également entre le réseau et les principaux acteurs des droits humains en Afrique et dans le monde, les points d'action suivants ont été identifiés :

- **Améliorer la capacité des réseaux sous-régionaux à coordonner les travaux des coalitions nationales afin de combler les lacunes existantes et d'éviter les doubles emplois ;**
- **Développer un plan stratégique quinquennal pour concrétiser la vision inscrite dans PAK + 10 ;**
- **Continuer à veiller à ce que les réseaux sous-régionaux et les coalitions nationales transmettent des informations au Forum des ONG pour assurer une représentation cohérente des voix des DDH au niveau continental ;**
- **Convoquer un sommet avec les DDH, les INDH et le Réseau des institutions nationales africaines des droits de l'homme (RINDH) pour débattre de la mise en œuvre de la Déclaration de Marrakech ;**
- **Elaborer des approches innovantes et des plans d'action tenant compte de l'utilisation de l'espace virtuel en réponse à la réduction de l'espace réel ; et**
- **Développer une intervention centrée sur les jeunes pour assurer l'inclusion et la continuité d'un mouvement de défense des droits humains puissant.**



# LE SHIELD AWARDS 2019



Le 14 juin 2019, pour clôturer la convention, AfricanDefenders a récompensé des DDH reconnus sur le continent africain pour leur contribution à la promotion des droits humains. Les gagnants, Beatrice Mtetwa, Felix Agbornior, Donald Deya, FatouJagne Senghor et le Sudan Women Protest inspirent le courage, la persévérance et le désintéressement dans un environnement difficile et contraignant. Les Shield Awards soulignent l'impact positif de leur travail exceptionnel en faveur des droits humains et de leur motivation sans faille.

Les Shield Awards comprennent cinq prix sous-régionaux et un prix panafricain. Pour cette troisième édition, un jury composé de Hon. Commissaire Soyata Maiga, Hon. Commissaire Rémy Ngoy, Margaret Sekaggya et Hassan Shire a reconnu que la Sudan Women Protest, lauréate du prix régional Afrique du Nord, méritait de recevoir le prix panafricain. Ainsi, Sudan Women Protest (représentée par Walaa Salah) a remporté le prix panafricain et le prix pour l'Afrique du Nord.

**Sudan Women Protest** est une communauté de militantes soudanaises à la tête de la révolution soudanaise depuis décembre 2018 qui met en avant la voix et les droits des femmes. « C'est pour toutes les femmes, mères et filles qui se sont levées pour mobiliser la population et faire en sorte que leurs droits ne soient pas oubliés. Nous sommes tous solidaires avec elles », a déclaré Walaa Salah, une militante soudanaise vivant au Kenya, qui a reçu le prix au nom de la communauté, car les femmes activistes sur le terrain sont immobilisées par la violence en cours. « J'espère que je pourrai me rendre au Soudan et apporter ce bouclier en témoignage de votre solidarité.»



**Beatrice Mtetwa**, lauréate du Shield Award pour l'Afrique australe, est une avocate zimbabwéenne des droits humains. Mtetwa protège et défend les droits humains depuis des années, en particulier les DDH et les journalistes, en représentant pro bono des centaines de DDH victimes de harcèlement et de détention abusive au Zimbabwe. En tant que membre fondateur et membre du conseil d'administration du Zimbabwe Lawyers for Human Rights (ZLHR), elle continue de mener sa mission visionnaire consistant à établir au Zimbabwe une organisation d'avocats spécialisés dans la défense des droits humains, qui a rendu la justice accessible aux DDH victims de la persécution judiciaire. « Ce prix signifie beaucoup, en particulier parce que cela vient de mes collègues DDH africains », a-t-elle déclaré en recevant le prix de Sekaggya.



Le Shield Award centrafricain a été remis à **Felix Agbor Anyior Nkongho**, avocat camerounais et fondateur du Centre pour les droits humains et la démocratie en Afrique. Il a fourni des services juridiques gratuits à des centaines de victimes. Tout en recherchant la justice sociale et l'égalité dans la région anglophone du Cameroun, il a été arrêté, inculpé et poursuivi devant un tribunal militaire pour terrorisme, rébellion incitant à la guerre civile, à la révolution, au mépris de l'État et à la sécession, des charges passibles de la peine de mort. Il a été emprisonné avec 12 membres présumés du groupe terroriste Boko Haram, puis transféré à l'isolement pendant 45 jours et n'a pas été autorisé à assister aux funérailles de son père. Aujourd'hui, il documente et signale les violations systématiques des droits humains commises à la fois par les forces de sécurité gouvernementales et par les groupes séparatistes armés dans la région anglophone du Cameroun.

---

« Nous, DDH, défendons les droits des autres, je vous remercie donc de nous protéger », a-t-il déclaré.

---



**Fatou Jagne Senghor**, Directrice exécutive d'Article 19 Afrique de l'Ouest, a reçu le Shield Award pour l'Afrique de l'Ouest pour son engagement en faveur de la liberté d'expression et des médias. Ce prix récompense le travail de longue date de Senghor en faveur des droits humains en Afrique de l'Ouest en général et en Gambie en particulier. Elle joue un rôle important dans la responsabilisation en matière de violations des droits humains, le renforcement des capacités de la société civile et la mise en oeuvre des réformes en Gambie. « La liberté d'expression est de plus en plus attaquée et nous avons besoin de défenseurs tels que Fatou pour nous protéger », a souligné George Morara, commissaire de la Commission nationale des droits humains du Kenya, en remettant le prix à Senghor.



**Donald Deya** a reçu le Shield Award pour la sous-région de l'Est et de la Corne de l'Afrique. Deya est un avocat international des droits humains qui représente et soutient les victimes de violations des droits humains sur le continent africain. Il a représenté de nombreuses victimes devant la CADHP, la Cour africaine des droits humains et des peuples, la Cour de justice de l'Afrique de l'Est et plusieurs hautes cours nationales. Deya est également chef du secrétariat de l'Union panafricaine des avocats (UPA), président du conseil d'administration du Centre pour la participation des citoyens à l'Union africaine et de la Coalition internationale pour la responsabilité de protéger. Il a dédié ce prix à tous les DDH africains victimes de persécution.



Dans le cadre de leur travail en faveur des droits humains, les lauréats ont été victimes de harcèlement, d'intimidation, de détentions arbitraires et même de menaces de mort, mais ils n'ont jamais abandonné leur engagement tenace en faveur de la protection et de la promotion des droits humains. Exprimant sa reconnaissance pour leurs efforts, l'hon. Maiga a déclaré:

---

« Je félicite tous les gagnants pour leur courage et reconnais les risques qu'ils prennent, ainsi que leur force qui leur permet de défendre les droits des autres. »

---

Sur une note spéciale, Hassan Shire a présenté le prix « Shield of Africa » à Hon. Commissaire Maiga Soyata. Ce prix spécial est présenté par AfricanDefenders à d'éminents dignitaires qui apportent depuis longtemps leur contribution à la protection et à la promotion des droits des citoyens africains. L'hon. Maiga a consacré 12 ans de sa vie à la protection des droits des africaines sur tout le continent, notamment en promouvant les droits des femmes en Afrique grâce au Protocole de Maputo. « C'est un couronnement pour son rôle exceptionnel dans la protection des droits des citoyens africains », a déclaré Hassan Shire.



## Invités d'honneur



**Hon. Comm. Soyata Maiga**

Présidente de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples



**Hon. Justice Sylvain Ore**

Président de la Court africaine des droits de l'homme et des peuples



**Hon. Prof. Remy Ngoy Lumbu**

Rapporteur spécial sur les défenseurs des droits humains et correspondant sur les représailles en Afrique



**George Morara**

Vice-président et commissaire, Commission nationale des droits humains du Kenya



**Margaret Sekaggya**

Ancienne Rapporteuse spécial des Nations Unies sur la situation des défenseurs des droits humains et directrice du Centre des droits humains en Ouganda

## Avec la participation de



**Hannah Forster**

Directrice exécutive, African Centre for Democracy and Human Rights Studies



**Achieng Achena**

Directrice exécutive, International Refugee Rights Initiative

## Le comité de pilotage



**Hassan Shire**

Directeur exécutif, DefendDefenders

**Président d'AfricanDefenders**



**Arnold Tsunga**

Président, Southern Africa Human Rights Defenders Network



**Afrique australe**



**Melanie Sonhaye Kombate**

Directrice exécutive, Réseau Ouest Africain des Défenseurs des Droits Humains



**Afrique de l'Ouest**



**Maximilienne Ngo Mbe**

Directrice exécutive, Réseau des défenseurs des droits humains en Afrique centrale



**Afrique Centrale**



**Ziad Abdel Tawab**  
 Directeur adjoint, Cairo Institute  
 for Human Rights Studies

 **Afrique du nord**



**Asmahan Hassen Abdeselam**  
 Présidente,  
 Nagaad

 **DDH dans les zones de conflit armé**



**Fatou Jagne Senghor**  
 Directrice exécutive,  
 Article 19 Afrique de l'Ouest

 **Journalistes luttant contre  
 l'impunité et la corruption**



**Pedan Marthe Coulibaly**  
 Coordinatrice, Coalition Ivoirienne  
 des Défenseurs des Droits Humains

 **Initiative Hub Cities**



**Pepe Julian Onziema**  
 Directeur de programme,  
 Sexual Minorities Uganda

 **DDH travaillant sur des questions  
 d'orientation sexuelle et d'identité  
 de genre**



**Sherifa Riahi**  
 Directrice,  
 Terre d'Asile Tunisie

 **Femmes DDH**

## Participants



**Abdoulaye Kanni**

Coordinateur,  
Réseau Nigérien des  
Défenseurs des droits Humains  
**Niger**



**Alponsus Gbanie**

Secrétaire exécutif, Human  
Rights Defenders Network -  
Sierra Leone  
**Sierra Leone**



**Bassem Trifi**

Vice-président, Ligue  
tunisienne pour la défense  
des droits de l'homme  
**Tunisie**



**Bonaventure N'Coué  
Mawuvi**

Président, Coalition Togolaise  
des DDH  
**Togo**



**Edmund Yakani**

Président, South Sudanese  
Human Rights Defenders  
Network et Directeur exécutif,  
Community for  
Empowerment Progress  
Organisation  
**Soudan du sud**



**Esther Tawiah**

Fondatrice et directrice  
exécutive, Gender Centre for  
Empowering Development  
**Ghana**



**Eulalie Nibizi**

Coordinatrice, Coalition  
Burundaise des Défenseurs  
des Droits de l'Homme  
**Burundi**



**Faiza Abdi Mohamed**

Coordinatrice, National  
Coalition of human rights  
defenders - Somalia  
**Somalia**



**Florence Ouattara**

Coordinatrice, Coalition  
Burkinabè de Défense des  
Droits Humains  
**Burkina Faso**



**Fousseyni Sanogo**

Coordinateur, Coalition  
Maliennne des Défenseurs des  
Droits Humains  
**Mali**



**Ivy Fidelia Odia**

Chargée des programmes,  
Partnership for Justice  
**Nigeria**



**Jacob van Garderen**

Directeur  
Public Interest Practice  
**Afrique du Sud**



**Onesmo Olengurumwa**

Directeur exécutif,  
Tanzania Human Rights  
Defenders Coalition  
**Tanzanie**



**Oumar Diallo**

Directeur exécutif, Coalition  
Sénégalaise des Défenseurs  
des Droits Humains  
**Senegal**



**Timothy Mtambo**

Directeur exécutif, Centre for  
Human Rights and  
Rehabilitation  
**Malawi**



# Lauréat.e.s



**Sudan Women Protest**  
Femmes activistes au Soudan

 **Afrique du Nord  
et Panafricain** 



**Agbor Anyior Felix Nkongho**  
Avocat et directeur exécutif, Centre for  
Human Rights and Democracy in Africa

 **Afrique Centrale**



**Beatrice Mtetwa**  
Avocate et membre fondateur,  
Zimbabwe Lawyers for Human Rights

 **Afrique Australe**



**Donald Deya**  
Président directeur général,  
Pan African Lawyers Union

 **Est et Corne de l'Afrique**



**Fatou Jagne Senghor**  
Directrice,  
Article 19 Afrique de l'Ouest

 **Afrique de l'Ouest**

## Secrétariat et personnel



**Memory Bandera**

Directrice des programmes et  
de l'administration,  
DefendDefenders



**Joseph Bikanda**

Coordinateur,  
AfricanDefenders



**Tabitha Netuwa**

Responsable de la protection  
et de la sécurité,  
DefendDefenders



**Estella Kabachwezi**

Chargée du plaidoyer et de  
recherche,  
DefendDefenders



**Alex Lukoye**

Responsable des finances,  
DefendDefenders



**Cristina Orsini**

Chargée de l'initiative  
Ubuntu Hub Cities,  
AfricanDefenders



**Stanley Wobusobozi**

Expert en suivi et évaluation,  
DefendDefenders



**Siri Berge Engerud**

Chargée de communication,  
DefendDefenders



Nous exprimons notre profonde gratitude à nos partenaires de développement pour avoir rendu notre travail possible, et en particulier à la Coopération autrichienne pour le développement, au National Endowment for Democracy et à l'Open Society Initiative for Eastern Africa.

Un merci spécial à la Coalition tanzanienne des défenseurs des droits humains pour son hospitalité et son soutien dans l'organisation de cette convention.





**AFRICANDEFENDERS**  
Pan-African Human Rights Defenders Network

Human Rights House  
Plot 1853 John Kiyingi Road  
Nsambya PO BOX 70356  
Kampala, Uganda

 [www.africandefenders.org](http://www.africandefenders.org)

 [panafrica@defenddefenders.org](mailto:panafrica@defenddefenders.org)

 [@AfricaDefenders](https://twitter.com/AfricaDefenders)

 [/panafricannet](https://www.facebook.com/panafricannet)